Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 12 décembre 2019

ADMINISTRATEURS PRESENTS

Membres de droit :

Personnalités extérieures :
Monsieur Eric Charpentier

Professeurs des universités :
Monsieur Philippe Darriulat
Monsieur Patrick Mardellat

Autres personnels d'enseignement :
Monsieur Julien Boyadjian
Monsieur Cédric Passard
Madame Anne Bazin
Madame Laurence Elert
Madame Cécile Leconte

Personnels Biatss :
Monsieur Sylvain Freset

Etudiants :
Madame Mila Rousseau
Monsieur Gildas Fichet
Madame Margot Thetiot
Madame Mary Plancq
Madame Romane Lacroix
Monsieur Flobert Besson
Monsieur Gabriel Bluet
Madame Léa Schewe
Monsieur Hugo Nechelis

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

Membres de droit :
Madame Cécile Parent-Nutte, *procuration à Sylvain Freset*
Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Eric Charpentier*
Monsieur Patrick Gérard, *procuration à Eric Charpentier*
Monsieur Jean-Christophe Camart, *procuration à Sandrine Rousseau*

Personnalités extérieures :
Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Philippe Darriulat*
Madame Marie Deugnier, *procuration à Anne Bazin*
Madame Audrey Linkenheld, *procuration à Anne Bazin*
Monsieur Alexandre Lallet, *procuration à Philippe Darriulat*

Professeurs des universités :
Monsieur Xavier Vandendriessche, *procuration à Patrick Mardellat*
Monsieur Aurélien Baudu, *procuration à Patrick Mardellat*

Autres personnels d'enseignement :

Etudiants :

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Madame la rectrice de région académique, représentée par Eric Billot
Monsieur Pierre Mathiot, directeur
Madame Cécile Chalmin, directrice du 1er cycle
Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services
Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet
Madame Blandine Lenoir, directrice générale des services adjointe en charge des affaires financières et techniques
Monsieur Pierre-Laurent Simoni, contrôleur budgétaire
Madame Anne-Claire Beurthey, directrice de l'insertion professionnelle, des partenariats et de la formation continue

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Charpentier à 17h05.

Le président constate que le quorum est atteint et annonce la démission de Gérald Darmanin du Conseil d'Administration.

Présentation et installation des membres élus au Conseil d'administration dans le collège des étudiants et étudiantes

Le taux de participation aux dernières élections étudiantes a atteint près de 50 %, un taux particulièrement élevé pour l'Enseignement supérieur. 771 votants et 731 suffrages exprimés ont été enregistrés. SUD Solidaires Etudiant-e-s a reçu 284 voix, Avenir SPL 229 voix et Alter Eco 218 voix. Les sièges ont été répartis selon la méthode de la plus forte moyenne, et chaque liste a reçu trois sièges. Ont été élus Mary PLANCQ, Romane LACROIX et Flobert BESSON pour Avenir SPL, Gabriel BLUET, Léa SCHEWE et Hugo NECHELIS pour Alter ECO et Mila ROUSSEAU, Gildas FICHET et Margot THETIOT pour SUD Solidaires Etudiant-e-s.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 octobre 2019

Aucune remarque n'a été formulée sur le procès-verbal avant et pendant la séance.

Votants : 28	**Pour : 28**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Stratégie

- **Point d'étape sur le dossier I-SITE et l'Université Lille**

Les objectifs du projet de construction du nouvel établissement cible qui regroupera l'Université de Lille et un certain nombre d'écoles (dont Sciences Po Lille) seront présentés au Conseil d'administration de mars 2020. Les statuts du nouvel établissement seront proposés, si le processus se déroule comme prévu, à la rentrée 2020. Les écoles demandent, dans le cadre du projet, le maintien de leur Personnalité Morale et Juridique (ce qui leur permettra de conserver leur statut actuel), ainsi que des fondements de leur souveraineté, sachant que la recherche sera, elle, intégrée à l'Université. Par ailleurs, le CNRS a donné son accord pour que Science Po Lille soit cotutelle du CERAPS.

Affaires financières

- **Présentation du projet de budget 2020**

Le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique impose depuis 2016 une présentation du budget qui se compose d'autorisations d'emplois, d'autorisations d'engagement, de crédits de paiement et de prévisions de recettes, d'un tableau présentant l'équilibre financier, d'un compte de résultat et d'un tableau de financement prévisionnel. Ces différents éléments ont été fournis aux membres du Conseil d'administration avant la séance.

Les autorisations d'emploi représentent, dans le projet de budget initial 2020, 40 ETP pour 34,45 ETP travaillés sur budget propre, dont 9,77 ETP compensés par la subvention pour charge de service public.

Les autorisations d'engagement s'établissent à 7 024 759 € (contre 5 691 961 € dans le budget initial 2019). 41 % correspondent aux dépenses de personnel (+ 13 % par rapport à 2019), 40 % aux dépenses de fonctionnement (+ 1 %) et 19 % aux dépenses d'investissement (destinées principalement aux travaux d'extension et à l'aménagement du 1er étage de la bibliothèque). Les crédits de paiement s'élèvent à 7 256 409 €. Ils sont identiques aux autorisations d'engagement s'agissant des dépenses de personnel, mais plus importants en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et d'investissement afin de prendre en compte des dépenses engagées en 2019, mais décaissées en 2020.

Les prévisions de recettes s'élèvent à 6 457 039 € (contre 5 543 760 € en 2019). Elles sont constituées pour 58 % de ressources propres dont financements privés, pour 17 % d'autres financements publics, pour 22 % de la subvention pour charge de service public et pour 4 % d'autres financements de l'Etat (pour PEI et pour le projet bibliothèque ouverte).

Les dépenses de formation représentent 53 % des autorisations d'engagement, les dépenses relatives à la bibliothèque 9 %, les dépenses en recherche 1 %, le dépenses en immobilier 21 %, les dépenses en pilotage 11 % et les dépenses en vie étudiante 4 %.

Au regard des encaissements et des décaissements prévus, le solde budgétaire sera déficitaire de 799 370 € avec prélèvement sur la trésorerie. Il devrait être excédentaire d'au moins 370 000 € pour l'exercice 2019.

Pour l'exercice 2020, le compte de résultat prévisionnel fait apparaître un léger bénéfice de 10 416 €. La capacité d'autofinancement s'élève à 340 000 €. Un prélèvement sur le fonds de roulement est prévu à hauteur de 725 000 € (celui-ci devrait augmenter d'au moins 300 000 € en 2019).

- **Mesures nouvelles**

Considérant les contraintes immobilières qui pèsent sur Sciences Po Lille au regard de l'accroissement des effectifs et de la saturation des salles de classe disponibles, l'établissement pourrait envisager de se porter acquéreur d'un bien à proximité immédiate de ses locaux actuels. Les réserves financières sont suffisantes pour mener un tel projet, qui reste toutefois à préciser.

Par ailleurs, le budget de fonctionnement présenté ci-dessus n'intègre pas les salaires des fonctionnaires d'Etat qui travaillent pour Sciences Po Lille. Le budget consolidé, qui les prend en compte, s'établit à environ 12 millions d'€ pour 2020. Les recettes en propre représentent 32 % de ce budget.

Parmi les mesures nouvelles intégrées dans le budget 2020, Sciences Po Lille a prévu de recruter des contractuels (les créations de postes statutaires étant difficiles à obtenir). En outre, le budget de formation des personnels sera doublé pour atteindre 30 000 €. Le budget de la Commission Action Sociale sera quant à lui augmenté de 15 000 €. Le prêt d'ordinateurs portables est également prévu pour les étudiants qui, pour des raisons sociales, en sont privés.

Le budget de la documentation de la bibliothèque sera abondé à hauteur de 11 000 €. Le loyer du 1er étage mis à disposition par la Mairie devra également être réglé. Les travaux d'extension doivent également être financés, et un budget a été prévu pour organiser une résidence d'artiste.

Les représentants des étudiantes et des étudiants déplorent la hausse des frais d'inscription au regard des bénéfices importants enregistrés par Science Po Lille, et le fait que le recrutement d'un chargé de mission inclusion soit prévu au budget, alors que les chargés de mission Egalité de genre et Ecologie ne disposent que de 20 heures pour leur mission.

Il est rappelé que l'école est un établissement à but non lucratif, et un résultat positif de 150 000 € sur un budget de 6 millions d'euros reste très mesuré. Les bénéfices sont placés en réserve et permettent de financer des projets ultérieurs. Les budgets doivent donc être analysés dans une perspective pluriannuelle. En outre, les recrutements portant, par exemple, sur l'innovation pédagogique et la communication sont au service du fonctionnement de l'école et améliorent par conséquent la qualité des études pour les étudiants. En outre, si en 2020, les recettes supplémentaires relatives à l'évolution des droits modulés sont supérieures aux prévisions, elles pourraient venir abonder les financements directs de la vie étudiante. Enfin, les chargés de mission Egalité de genre et transition écologique sont des enseignants titulaires qui ont accepté une responsabilité supplémentaire. Leur charge d'enseignement est allégée d'un certain nombre d'heures consacrées à cette responsabilité, nombre qui a été discuté au préalable avec eux.

Les représentants des étudiantes et des étudiants demandent pour l'année prochaine la présentation d'un budget agrégé dédié à la transition écologique, afin d'identifier les sommes que représentent les projets consacrés à ce sujet. Par ailleurs, une formation à la lecture du budget est demandée.

Le Président prend note de ces demandes.

Votants : 28	Pour : 24	Contre : 3	Abstention : 1

Le projet de budget 2020 est approuvé à la majorité.

- **Cartographie des risques comptables et financiers**

Le Ministère a demandé la réalisation d'une cartographie précise des procédures en vigueur au sein de Sciences Po Lille, l'identification des risques comptables inhérents à celles-ci ainsi que des actions mises en œuvre pour minimiser et contrôler ces risques, et une réflexion sur les améliorations possibles. Une première cartographie a été élaborée. Elle porte uniquement pour le moment sur le service Gestion Financière. Les risques apparaissent globalement bien maîtrisés par des suivis individuels, mais un manque de formalisation peut être constaté. Cette cartographie sera progressivement complétée.

Il est à noter qu'un poste de catégorie A dédié au pilotage et à l'accompagnement comptable et financier sera pourvu à la rentrée de septembre 2020.

Votants : 28	Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 3

La cartographie des risques comptables et financiers est approuvée à a majorité.

Fonctionnement institutionnel

- **Sommes allouées par la CVA aux associations**

La CVA a auditionné tous les porteurs de demandes de subventions. Les étudiantes et étudiants ont demandé a posteriori un ajustement des subventions proposées : suite à un quiproquo, les 500 € qui devaient être attribués à l'association Munwalk doivent l'être à l'association Iniciativa (pour laquelle aucune subvention n'avait été prévue, en dehors d'une aide aux déplacements de 3 000 euros). La subvention accordée à Munwalk serait alors de 7 500 euros, auxquels s'ajoute une aide aux déplacements de 11 000 euros.

Le Président propose de ne pas voter chaque subvention, mais d'organiser un vote sur l'ensemble des sommes allouées.

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0

La proposition des sommes allouées par la CVA aux associations tenant compte des deux modifications ci-dessus sont approuvées à l'unanimité.

- **Organisation des conférences : respect de la pluralité des expressions**

Sciences Po Lille est confrontée, comme d'autres établissements, à des perturbations qui rendent parfois difficile l'organisation de conférences, notamment depuis la tentative de suicide d'un étudiant à Lyon. En outre, le 12 novembre 2019, les personnes qui ont fait irruption à la faculté de droit pour s'opposer à la conférence de François Hollande ont également vandalisé le stand de la librairie Meura, détruit plus de 400 livres et volé la caisse. Selon la responsable de cette librairie, une partie d'entre elles faisait partie de Sciences Po Lille. Elle ne souhaite plus travailler avec l'établissement.

Le directeur de l'établissement donne lecture d'extraits des courriels que la responsable de la librairie a fait parvenir à Sciences Po Lille, qui soulignent en particulier la violence psychologique de ces actes. Le Président lui apporte son soutien, et déplore les exactions commises.

Tous ont intérêt à ce que l'école fonctionne dans le respect de la liberté d'expression et des opinions de chacun. En outre, l'enseignement supérieur doit permettre aux étudiantes et aux étudiants de s'émanciper de toutes les formes

d'oppression. Or, l'oppression était dans ce cas du côté des manifestants qui ont fait acte de violence contre la librairie et contre la liberté d'expression.

- **Modification des statuts (suppléants des commissions collège des usagers, CVEC)**

La modification des statuts proposée fait suite à la réunion organisée avec les élues et les élus étudiants. Aujourd'hui, les suppléants des commissions doivent également être élus au Conseil d'Administration, une disposition difficile à mettre en place lorsque chaque liste a obtenu trois sièges. Par conséquent, il est demandé que les suppléants puissent être choisis parmi les candidats des listes électorales.

En outre, le règlement de la CVEC doit être ajoutée dans les statuts de l'établissement.

Votants : 28	**Pour : 28**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

La modification des statuts proposée est approuvée à l'unanimité.

- **Convention d'association entre Sciences Po Lille et l'Université de Lille**

Concernant la convention d'association entre Sciences Po Lille et l'Université de Lille, les changements qui y ont été apportés sont mineurs. Les reversements sont moindres qu'en 2018, car Sciences Po a notamment repris en charge la totalité de la chaîne d'inscription, et la convention intègre désormais un reversement de 15% de la CVEC dans son annexe n° 1.

Les représentants des étudiantes et des étudiants fait remarquer que ces derniers ne peuvent s'inscrire aux activités sportives de la faculté que si celles-ci ne sont pas proposées par l'association sportive de Sciences Po Lille.

Votants : 28	**Pour : 25**	**Contre : 0**	**Abstention : 3**

Le renouvèlement de convention d'association entre Sciences Po Lille et l'Université de Lille est approuvé à la majorité.

- **Consignes ministérielles Vigipirate**

Depuis les attentats de 2015, le plan Vigipirate renforcé s'applique. Dans ce contexte, Sciences Po Lille doit mettre en place un plan de mise en sécurité. Les textes réglementaires sont très contraignants, et une application stricte aurait de lourdes conséquences sur le fonctionnement de l'établissement. Ce dernier peut prévoir la présence permanente de vigiles qui contrôlent systématiquement les identités et les sacs, ou bien prévoir l'intervention ponctuelle et aléatoire de vigiles. La bibliothèque est quant à elle accessible par badge.

Les représentants des étudiantes et des étudiants soulignent qu'une application stricte poserait de nombreux problèmes et coûterait beaucoup d'argent, argent qui serait mieux employé ailleurs.

Le Président remarque toutefois que le Conseil d'Administration ne peut choisir par un vote de se soustraire à une réglementation qui ne concerne pas que les casseurs, mais s'inscrit dans le cadre de Vigipirate. En revanche, il peut mandater le directeur de l'établissement pour prendre des mesures de sécurité proportionnées et adéquates, sans entrer dans les détails.

Votants : 28	**Pour : 25**	**Contre : 3**	**Abstention : 0**

Le Conseil d'Administration mandate à la majorité le directeur pour prendre des mesures de sécurité proportionnées et adéquates dans le cadre de la mise en place de Vigipirate.

- **Mission inclusion**

Depuis avril 2019, Sciences Po Lille s'est investi dans une action ambitieuse et fédératrice en faveur de l'inclusion. Elle s'est traduite par le recrutement d'un chargé de mission Inclusion pour laquelle la Région des Hauts de France a apporté son soutien financier à hauteur de 15 000 €, mais le renouvèlement du financement n'a pas été confirmé pour 2020. Plus de soixante étudiants ont pris contact avec ce chargé de mission, et ont été accompagnés.

Les représentants des étudiantes et des étudiants remarquent que les aménagements d'études destinés aux étudiants présentant un handicap sont particulièrement longs à mettre en place. Cependant, s'il est possible de mettre en place les aménagements avant que le dossier ne soit validé, d'un point de vue juridique, il est impossible de se soustraire à l'obligation de préparer ce dernier.

Bibliothèque

- **Point d'avancement du projet d'extension de la bibliothèque**

La déclaration de travaux (un permis de construire n'étant pas nécessaire) relative au projet d'extension de la bibliothèque sera déposée le 13 décembre 2019. L'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif ont été validés. Le projet prévoit, au rez-de-chaussée, l'aménagement de places de travail supplémentaire dans l'espace détente et l'installation d'un escalier dans l'actuelle salle des serveurs de la bibliothèque. Au 1er étage, plusieurs zones seront aménagées (un espace détente, un espace modulable qui pourra servir à des formations ou à des réunions, un balcon qui permettra, par exemple, aux personnes de téléphoner sans devoir sortir de la bibliothèque, un espace où les étudiants pourront déjeuner, etc.). Les box de travail du rez-de-chaussée seront destinés à 6 personnes, et ceux du 1er étage à 4 personnes. L'ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite sera toujours disponible.

Les représentants des étudiantes et des étudiants soulignent que la bibliothèque ne doit pas s'éloigner, au travers de l'ajout d'espaces supplémentaires, de sa dimension fonctionnelle. Il s'agit là de la principale préoccupation des bibliothécaires. Au moins 120 places supplémentaires seront créées grâce aux travaux. Sur les 675 m² complémentaires, 670 m² seront dédiés au public.

Le Président suggère que toutes les questions sur le projet soient posées dans le cadre du comité de pilotage de ce dernier.

Etudes et scolarité

- **Programme d'actions financées par la CVEC**

La CVEC a auditionné les porteurs de demandes de subventions suite à l'appel à projets lancé à l'automne 2019. Parmi les projets qu'il est proposé de subventionner, sont à noter la sensibilisation au handicap psychique, le doublement des permanences de l'accompagnement psychologique des étudiants, et la formation d'étudiants afin qu'ils deviennent formateurs sur les gestes de premiers secours, et qu'ils forment eux-mêmes à leur tour l'ensemble des étudiants. Au travers de ces subventions, le budget 2018-2019 de la CVEC sera soldé. Un nouvel appel à projets sera organisé début 2020 afin de solder le budget 2019-2020.

Le Président souhaite que soit communiqué au Conseil d'Administration un bilan de l'utilisation du budget.

En réponse à une interrogation des représentants étudiantes et étudiants sur la subvention de 12 591 euros attribuée au projet « Rallye d'Intégration des primo-arrivants 1A », il est précisé que celui-ci vise à compléter le sas de rentrée actuel, composé essentiellement de cours, par un moment plus informel et convivial, qui impose le recours à un prestataire extérieur (ce qui explique son coût élevé).

Le Président propose de ne pas voter chaque subvention, mais d'organiser un vote sur l'ensemble des sommes allouées.

Votants : 28	**Pour : 28**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Les propositions de financement d'actions par la CVEC sont approuvées à l'unanimité.

- **Maquette double diplôme Sciences Po Lille/EDHEC**

La maquette du double diplôme Sciences Po Lille/EDHEC a été communiquée aux membres du Conseil d'Administration. Elle est aujourd'hui quasiment finalisée (quelques libellés de cours sont susceptibles d'être encore modifiés). Ce double master sera accessible aux étudiants à compter de la rentrée 2020, et remplacera le Master of Science qui avait été mis en place avec Audencia, qui a été résilié. 12 étudiants de Sciences Po Lille seront recrutés (pour un coût de 15 000 euros, contre 45 000 euros pour les étudiants de l'EDHEC, auxquels s'ajoutent les coûts de deux années d'étude à Sciences Po Lille). Leur niveau d'anglais devra être évalué, car les cours de l'EDHEC sont dispensés dans cette langue. La maquette du diplôme sera diffusée auprès des étudiants début janvier.

Votants : 25	**Pour : 18**	**Contre : 3**	**Abstention : 4**

La maquette du double diplôme Sciences Po Lille/EDHEC est approuvée à la majorité.

- **Point sur la réforme du cycle Master**

Depuis le précédent Conseil d'Administration, les réunions sur la réforme du cycle de Master se sont poursuivies. Des rencontres ont également été organisées avec les ambassadeurs étudiants. Le squelette d'une maquette a été construit. Toutefois, le contenu exact des maquettes des futurs Masters reste à préciser, et de nombreuses questions restent à discuter (la place des langues et de la recherche, la préparation aux concours, etc.). L'objectif est que des prémaquettes soient disponibles en mai.

En réponse à une demande des représentants des étudiantes et des étudiants qui souhaitent savoir quand ils seront associés au processus de consultation, il est précisé qu'ils pourront l'être dès janvier ou février 2020.

Direction de la formation continue

- **Projet - Elus et Compliance**

Deux formations sont proposées au Conseil d'Administration. La première, en prévision des prochaines élections municipales, porte sur les droits et devoirs des élus municipaux. La formation sera financée par les mairies, pour un coût de 1 000 euros par élu. Cette formation sera équilibrée financièrement à partir de 13 inscrits.

Les représentants des étudiantes et des étudiants observent que des élus d'extrême droite pourraient demander cette formation. Sciences Po Lille ne contactera pas de collectivités où l'extrême droite est susceptible de remporter les élections. Le nombre de places sera limité, ce qui justifiera de ne pas accepter tous les candidats. Toutefois, le règlement intérieur s'applique à toutes les personnes en formation dans l'école. Si certaines personnes présentent des comportements qui empêchent le bon fonctionnement d'une formation, elles peuvent être exclues.

Votants : 25	**Pour : 18**	**Contre : 3**	**Abstention : 4**

La mise en place de la formation aux droits et devoirs des élus municipaux est approuvée à la majorité.

La seconde formation s'intitule : Gouvernance, éthique des affaires et compliance. Elle est destinée aux administrateurs d'entreprises, aux membres de directions générales, aux délégués à la conformité des entreprises, aux déontologues, aux avocats, etc. Elle sera sous la responsabilité du directeur « *compliance* » d'AG2R-La Mondiale. Le coût de cette formation longue d'un montant de 8 500 € (incluant certains frais de restauration du samedi et des frais d'hébergement) sera équilibrée sur le plan financier à compter de 17 inscrits.

Votants : 25	**Pour : 22**	**Contre : 0**	**Abstention : 3**

La mise en place de la formation : Gouvernance, éthique des affaires et compliance *et les tarifs associés sont approuvés à la majorité.*

Direction des relations internationales

- **Tarifs de la Summer School 2020**

Il est proposé d'augmenter de 50 euros les frais de traitement des dossiers des candidats à la Summer School.

Les représentants des étudiantes et des étudiants s'interrogent sur le prix du logement associé à cette formation, qui leur semble élevé (650 euros pour quatre semaines). Ce logement correspond à une prestation hôtelière. En outre, les étudiants en mobilité internationale accueillis dans le cadre de la Summer School sont exigeants en matière de logement.

Votants : 25	**Pour : 22**	**Contre : 3**	**Abstention : 0**

Les tarifs 2020 de la Summer School sont approuvés à la majorité.

Réseau

- **Règlement du CC1A 2020**

Il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter l'examen commun d'entrée en première année pour 2020, qui tient compte de l'intégration de Sciences Po dans Parcoursup. 180 places seront proposées au concours de la filière générale. Ce concours sera modifié en 2021 pour tenir compte de la réforme du Baccalauréat.

Votants : 25	**Pour : 22**	**Contre : 3**	**Abstention : 0**

Le règlement du CC1A 2020 est approuvé à la majorité.

Le directeur demande à être mandaté pour qu'il négocie avec les autres directeurs un accord permettant que les boursiers soient exonérés de droits d'inscription au concours, sachant que Sciences Po Paris propose déjà cette exonération.

- **Point Parcoursup**

Parcoursup ouvrira le 22 décembre 2019. La formation proposée par Sciences Po Lille n'apparaîtrait pas dans la catégorie des « licences de sciences politiques » comme prévu initialement, mais la catégorie qui sera choisie n'est pas encore connue. Les Sciences Po ont demandé la mise en place d'une catégorie « Sciences Po/Institut d'étude politique ».

Questions diverses et informations

- **Frais d'inscription des étudiants chinois**

Les représentants des étudiantes et des étudiants demandent la mise en place des frais d'inscription modulés pour les étudiants chinois, car ceux-ci n'ont pas toujours les moyens de les payer. Toutefois, pour beaucoup d'étudiants chinois, le montant des droits d'inscription rend compte de qualité de la formation proposée. Les diminuer ferait courir le risque qu'ils ne choisissent plus Science Po Lille. En outre, le directeur peut toujours décider d'une exonération totale ou partielle des frais d'inscription en fonction des situations individuelles des étudiants.

- **Neutralité des enseignants**

Les représentants des étudiantes et des étudiants rappellent qu'en 2018, un recours a été déposé suite à des propos tenus par certains enseignantes et enseignants au cours des élections au Conseil d'Administration. De nouveaux propos contestables ont été entendus et enregistrés lors des dernières élections. La neutralité des enseignantes et enseignants s'impose, et ils n'ont pas à prendre position pour une liste. Néanmoins, en France, les universitaires bénéficient d'une totale liberté d'expression jusqu'aux limites de la loi. Il en vient de leur responsabilité individuelle de ne pas faire de cette liberté un usage militant, et de faire preuve de retenue et de modération.

- **Précarité étudiante : régulation des prix de la cafétéria**

Les représentants des étudiantes et des étudiants indiquent que les étudiants de Science Po Lille sont déçus des prix de la cafétéria au regard de ceux de la précédente prestation gérée par le Crous. Or, l'établissement gagne une marge sur ces prix. Toutefois, cette marge ne correspond qu'à une redevance fixe de 693 euros et à 4 % du chiffre d'affaires de la cafétéria (soit environ 4 000 euros par an) ce qui permet de couvrir les frais de nettoyage et les fluides (électricité et eau) pour cette prestation. Des discussions pourront être engagées avec le prestataire afin d'envisager une diminution des tarifs, mais il faudra attendre la fin du marché, prévue à l'été 2021, pour réfléchir à un nouveau cahier des charges, sachant que le contrat avec le Crous avait été résilié suite à une remise en cause de la qualité de la prestation proposée par ce dernier.

- **Transition écologique au sein de l'école**

Quatre projets ont été engagés au regard de la transition écologique. Ils portent sur le tri des déchets, le bilan carbone, le chauffage et l'éclairage.

- **Divers**

S. Rousseau rappelle qu'une circulaire de 2012 supprime le terme « Mademoiselle » des formulaires et correspondances des administrations et souhaite que cette pratique soit appliquée également au sein du conseil.

Le Président lui en donne acte et profite de l'occasion pour rappeler les termes de la circulaire de 2017 du Premier Ministre, confirmés par le conseil d'Etat, sur « les règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française » qui prohibe l'écriture inclusive dans les structures d'Etat. Il souhaite que cette consigne, qui seule peut prévaloir dans un établissement public administratif, soit effectivement appliquée, comme d'ailleurs le précise le texte approuvé lors du conseil lors du CA du 26 juin 2019. S. Rousseau, tout en en déplorant le principe, confirme que c'est le sens de la circulaire.

La séance est levée à 20h06.

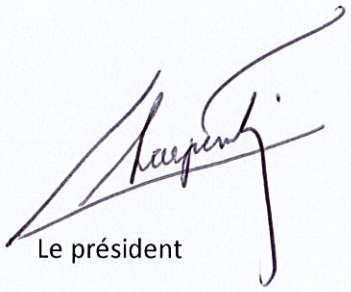

Le président

Eric Charpentier